

Objet : Fixation du prix de vente de  
l'eau et de la redevance abonnement  
- Année 2027 -

Séance du 3 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 95

Présents : 55

Pouvoirs : 4

Date de la convocation : 19 février 2026

Date d'affichage : 19 février 2026

VOTES :

Pour : 57

Contre : 1

Abstentions : 1

L'an deux mille vingt six, le trois mars à 18h00, le Comité du Syndicat Mixte des Eaux de la Montagne Noire, composé de 95 délégués des communes et communauté de communes adhérentes, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. B. VIALA, Président.

Etaient Présents : M. SEGURO, MME DHOMPS, MME REGIS, M. PINEL B., MME DE LAZZARI, M. PINEL B., M. BARREAU, M. PORTA, M. VIRVES P., M. VIRVES B., M. BATUT, M. NOURET, MME COUGNAUD, M. MONTAGNE, M. VERNIER, M. SOLDANO, M. ALBOUY, M. IMART, M. DURAND O., M. BONNET D., M. VIALA, M. BOYER, M. FRAISSE, M. BEGARDES, M. GROTO, M. FONTES, M. RIVALS, M. ESCAFFRE, M. FRANC, M. BOUSQUET, MME XIVECAS, MME WUIDART, M. DURAND C., M. BOUSCATTEL, M. PINEL T., M. ZANCHETTA, M. GASC, M. SALES, M. GONTIER, M. BONNET C., M. BONHOMME, M. LAMOTTE, MME BRADFORD, M. FEDOU, M. JEANJEAN, M. BELAVAL, M. DE SAINT BLANQUAT, M. SEDEUILH, M. GARLAND, M. BARRIER, M. DARQUIER.

Avaient donné procuration : MME BOUSQUET donne pouvoir à MME ROUANET, MME MARTIN donne pouvoir à M. ISMAN, M. VASSAL donne pouvoir à M. BOURNEL, M. AUSSÉNAC donne pouvoir à M. SOULARD.

Absents ou excusés : MME SOBERA, MME TAPIA, M. DALISSON, M. PINEL B., MME CHABANNES, M. SASTRE, M. MIRATON, M. REGIS, MME OURLIAC, M. BRESSOLLES P., M. MOREL, MME LACHAIZE, M. CAROCA, M. HORMIERE, M. LAPRADE, M. SCHITTENHELM, M. CARRERAS, MME LEROY, M. GOUAZE, M. ROUX, M. PUEL, M. JOULIA, M. CALAS, MME DYONNET, MME SELMES, M. GABOURIAUD, M. MILHAVET, M. BERTACCHE, M. BRETEAU, MME RAYSSEGUIER, M. CAPUS, M. CABARET, M. GARRIC, M. JULIE B., MME DE GUIBERT, M. ROUJAYRES.

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical décide que la vente d'eau sera facturée selon la tarification suivante :

A compter de la relève annuelle de l'été 2026 :

TARIF H.T.

Prix du m<sup>3</sup>

1,75 €/m<sup>3</sup>

A compter de 2027 :

Abonnement annuel ordinaire :

| Calibre | 15   | 20    | 30/32 | 40    | 50    | 60/65 | 80    | 100   |
|---------|------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Tarif   | 79 € | 105 € | 150 € | 188 € | 247 € | 299 € | 362 € | 485 € |

Abonnement annuel pour compteur collectif

74 €/logement ou local desservi

Fait et délibéré à CUQ TOULZA,  
les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Le Président  
B. VIALA

Le Secrétaire de Séance  
B. VIRVES

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous Préfecture

